

Les tableaux ci-dessous récapitulent les délégations et autorisations en cours de validité au cours de l'exercice 2018, accordées par les Assemblées Générales du 11 mai 2017 et du 17 mai 2018 au Directoire et l'utilisation faite de ces délégations et autorisations.

1. Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au Directoire par l'Assemblée Générale du 11 mai 2017 en matière d'augmentation de capital

NATURE DE LA DELEGATION DONNEE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISE	DUREE DE VALIDITE	UTILISATION FAITE DE LA DELEGATION PAR LE DIRECTOIRE
Autorisation donnée à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. (Résolution 16)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital	18 mois (Mis fin par l'AG du 17/05/2018)	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Autorisation donnée à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues. (Résolution 17)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital	18 mois (Mis fin par l'AG du 17/05/2018)	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Décider une augmentation du capital social par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du DPS. (Résolution 18)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Décider une augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par offre au public ou par placement privé. (Résolutions 19 et 20)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Emettre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre - sans droit préférentiel de souscription - en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. (Résolution 21)	10 % du capital social*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Décider une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise. (Résolution 22)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Décider une augmentation du nombre de titres de capital à émettre (option de sur-allocation) dans le cadre d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. (Résolution 23)	Seuil maximum de 15 % de l'émission initiale et dans la limite du plafond fixé pour l'émission de titres ou de valeurs mobilières*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018

Décider une augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital - sans droit préférentiel de souscription - à émettre au bénéfice des salariés (souscriptions dans le cadre du PEE, hors stock-options). (Résolution 24)	Montant nominal maximal de 20 000 euros (cours d'attribution correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse et décote de 20 % ou 30 %)*	26 mois (Mis fin par l'AG du 17/05/2018)	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Autorisation donnée à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions - sans droit préférentiel de souscription - au profit des salariés et des mandataires sociaux. (Résolution 25)	4 % du capital social (cours d'attribution correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse)*	26 mois (Mis fin par l'AG du 17/05/2018)	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Autorisation donnée à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre - sans droit préférentiel de souscription - au profit des salariés et des mandataires sociaux. (Résolution 26)	0,5 % du capital social *	26 mois (Mis fin par l'AG du 17/05/2018)	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018

*Plafond global

2. Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au Directoire par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 en matière d'augmentation de capital

NATURE DE LA DELEGATION DONNEE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISE	DUREE DE VALIDITE	UTILISATION FAITE DE LA DELEGATION PAR LE DIRECTOIRE
Autorisation donnée à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. (Résolution 15)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Autorisation donnée à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues. (Résolution 16)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Autorisation donnée à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions - sans droit préférentiel de souscription - au profit des salariés et des mandataires sociaux. (Résolution 17)	4 % du capital social – sous plafond de 0,04 % applicable aux dirigeants mandataires sociaux (cours d'attribution correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse)	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Autorisation donnée à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre - sans droit préférentiel de souscription - au profit des salariés et des mandataires sociaux. (Résolution 18)	0,5 % du capital social sous plafond de 0,08 % applicable aux dirigeants mandataires sociaux	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018
Décider une augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital - sans droit préférentiel de souscription - à émettre au bénéfice des salariés (souscriptions dans le cadre du PEE, hors stock-options). (Résolution 19)	Montant nominal maximal de 20 000 euros (cours d'attribution correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse et décote de 20 % ou 30 %)	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2018